

EST. 1927

COLE WILSON

GENTLE CARE DETERGENTS

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sultraspot Tint

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Tint
 Numéro du produit 7872/21486

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cole & Wilson Ltd
 Nabbs Lane Chemical Works
 Nabbs Lane
 Slaithwaite
 Huddersfield
 HD7 5AT
 01484 842353
 info@coleandwilson.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence INRS 01 45 42 59 59
 Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226
 Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318
 Dangers pour l'environnement Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Sultraspot Tint

Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.</p>
Contient	ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>5-20EO), 2-butoxyethyl acetate , Alcohols, C12-15-Branched and Linear, Ethoxylated (>2.5-5EO)
Étiquetage des détergents	≥ 30% agents de surface non ioniques, < 5% agents de surface anioniques
Mentions de mise en garde supplémentaires	<p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.</p> <p>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.</p> <p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p>

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>5-20EO)	15-30%
Numéro CAS: 69011-36-5	
Classification Eye Dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. Xi;R41.
2-butoxyethyl acetate	15-30%
Numéro CAS: 112-07-2	Numéro CE: 203-933-3
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457112-47-0000
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312	

Sultraspot Tint

ACÉTATE DE N-BUTYLE		5-15%
Numéro CAS: 123-86-4	Numéro CE: 204-658-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-0000
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336 STOT SE 3 - H336 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R10 R66 R67	
Alcohols, C12-15-Branched and Linear, Ethoxylated (>2.5-5EO)		5-15%
Numéro CAS: 106232-83-1	Numéro CE: 932-186-2	
Facteur M (aigu) = 1		
Classification Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400		
DIMETHYL SUCCINATE		1-5%
Numéro CAS: 106-65-0	Numéro CE: 203-419-9	
Classification Eye Irrit. 2 - H319		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Promptly get affected person to drink large volumes of water to dilute the swallowed chemical. Give milk instead of water if readily available. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rinse immediately with plenty of water. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

Sultraspot Tint

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Powder. Mousse. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Halon.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Liquide et vapeurs inflammables.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une protection corporelle complète.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Informer les autorités si d'importantes quantités sont impliquées. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Sultraspot Tint

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-butoxyethyl acetate

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 66,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 333 mg/m³

*

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 150 ppm 710 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

2-butoxyethyl acetate (CAS: 112-07-2)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 72 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 ppm
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50 ppm
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: Not Quantifiable
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 102 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 20 ppm
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: Not Quantifiable
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: Not Quantifiable
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 27 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 499 mg/m³
 Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 18 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets locaux: Not Applicable
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 166 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 4.3 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: Not Applicable
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: Not applicable

PNEC

- Eau douce; 0.304 mg/l
 - Eau de mer; 0.0304 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 2.03 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.0203 mg/kg
 - Sol; 0.68 mg/kg
 - Station d'épuration des eaux usées; 90 mg/l

DIMETHYL GLUTARATE (CAS: 1119-40-0)

Sultraspot Tint

DNEL	- Inhalatoire; : 8.3 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 0.031 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l - Sol; 0.113 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.015 mg/kg - Sédiments (eau douce); 0.15 mg/kg - Eau de mer; 0.0031 mg/l - rejet intermittent; 0.31 mg/l

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

DNEL	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 859.7 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 859.7 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 960 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 960 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 102.34 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 480 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 102.34 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 480 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 0.18 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.981 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.981 mg/kg - Eau de mer; 0.018 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 35.6 mg/l - Sol; 0.0903 mg/kg

DIMETHYL ADIPATE (CAS: 627-93-0)

DNEL	Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 5 mg/m ³ Professionnel - Inhalatoire; Long terme : 8.3 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 0.018 mg/l - rejet intermittent; 0.18 mg/l - Sol; 0.09 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.016 mg/kg - Sédiments (eau douce); 0.16 mg/kg - Eau de mer; 0.0018 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinylidène/polyéthylène (PVDC/PE).

Sultraspot Tint

Autre protection de la peau et du corps	Porter des vêtements appropriés pour éviter les contacts avec la peau.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type AX. Filtre à gaz, type B. Filtre à gaz, type E. Filtre à gaz, type K.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 6-8
Point d'éclair	43°C (Coupelle fermée).
Densité relative	0.96-0.97 @ 15°C
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
----------------------------	--------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Eviter les conditions suivantes: Heat, sparks, flames. Contact with oxidisers and reducing agents. Eviter le contact avec des produits inflammables/combustibles.
---------------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
---	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter le contact avec les oxydants puissants.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Réducteurs. Oxydants.
-------------------------------	-----------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
--	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sultraspot Tint

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 935,41460383

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 7 109,00473934

Inhalation	Les vapeurs de ce produit peuvent être dangereuses par inhalation. Les vapeurs ont un effet narcotique. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermate légère, éruption cutanée allergique. Nocif en cas d'ingestion.

Informations toxicologiques sur les composants

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>5-20EO)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 301,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 301,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

2-butoxyethyl acetate

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 880,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 880,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 500,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1 500,0

Sultraspot Tint

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 400,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 400,0

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 10 760,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 10 760,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 114 113,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 114 113,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 23,4

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 23,4

Alcohols, C12-15-Branched and Linear, Ethoxylated (>2.5-5EO)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Sultraspot Tint

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>5-20EO)

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 1-10 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 1-10 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 hours: 1-10 mg/l, algues

2-butoxyethyl acetate

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 28000 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 37 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₀ , 72 heures: 300 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata CE ₅₀ , 72 heures: 1570 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	EC10, 17 heures: 720 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA CE ₅₀ , 17 heures: 960 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	EC10, 7 jours: 30.4 mg/l, Invertébrés d'eau douce

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 18 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow) CL ₅₀ , 24 heures: 54 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 44 mg/l, Daphnia magna CL ₅₀ , 24 heures: 24 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 647.7 mg/l, Scenedesmus subspicatus
Toxicité aiguë - microorganismes	EC10, 16 heures: 115 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

Alcohols, C12-15-Branched and Linear, Ethoxylated (>2.5-5EO)

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.1 < L(E)C50 ≤ 1
Facteur M (aigu)	1

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: >0.1-1 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: >0.1-1 mg/l, Daphnia magna

Sultraspot Tint

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: >0.1-1 mg/l, Desmodosmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1123

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) BUTYL ACETATE, mixture

Nom d'expédition (IMDG) BUTYL ACETATE, mixture

Nom d'expédition (ICAO) BUTYL ACETATE, mixture

Nom d'expédition (ADN) BUTYL ACETATE, mixture

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Sultraspot Tint

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non pertinent.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision

Revision is in accordance with Commission Regulation (EC) No 1272/2008

Date de révision

29/04/2015

Révision

1

Remplace la date

30/10/2014

Numéro de FDS

7872/21486

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.